COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ALGÉRO-FRANÇAISE

Six sur douze pour Benmeradi et Raffarin

La moitié des 12 dossiers à l'examen a été «réglée», il reste l'autre moitié bien sûr sur laquelle tant Benmeradi que Raffarin ont fait montre d'optimisme à Paris. Un retour promis par le ministre algérien sur l'investissement à 51/49% fixé par la loi de finances complémentaire 2009, notamment en faveur des PME/PMI qui souhaiteraient investir en Algérie et dont les projets se trouvent contrariés par cette disposition, eu égard à leur caractère familial. C'est globalement les conclusions auxquelles sont parvenus Mohamed Benmeradi, ministre de l'Industrie et de la PME et de la Promotion de l'investissement, et J-P Raffarin, chargé par le chef de l'Etat français du règlement de ces dossiers économiques en suspens avec notre pays. Et lorsque des questions sur le climat politique leur ont été posées au point de presse de mercredi, les réponses se confinent à rappeler que le mandat des deux missionnés a un caractère strictement économique et se limite à faire avancer les dossiers de cette nature.

De notre bureau de Paris, Khadidja Baba-Ahmed

C'est le troisième round de négociations entre les deux parties. Le programme était chargé pour le ministre algérien et la délégation qui l'accompagnait arrivés à Paris mercredi. Il a été reçu par le secrétaire général de la présidence de la République, par Eric Besson, ministre de l'Industrie, et a rencontré Michel Vauzelle, président du Conseil régional de Provence Alpes-Côte-d'Azur.

Le point central du programme a été naturellement sa rencontre avec près de 180 chefs de PME à Ubifrance, l'agence pour le développement des entreprises. Des rencontres ont par ailleurs eu lieu avec les patrons de Lafarge et de Renault. A Quels résultats sont parvenus les deux parties par rapport à la feuille de route qui leur était fixée et qui consistait à travailler à résoudre un certain nombre de problèmes pour une douzaine de dossiers d'investisseurs français en Algérie ? Si les deux parties se refusent à faire d'ores et déjà un bilan, celui-ci devant l'être à la prochaine rencontre en mai prochain.

M. Benmeradi estime toutefois que «globalement les gros dossiers ont été plus ou moins réglés à 90%. Il reste un certain nombre de petites questions en cours d'examen. Ça nous a également permis de mettre en place un mécanisme qui devrait encourager les PME et PMI françaises à venir investir en Algérie».

Le montant du 3e plan d'investissement — 200 milliards de dollars — devrait inciter ces entreprises dans un cadre toutefois de partenariat, insiste à plusieurs reprises le ministre. Lorsque nous demandons à Benmeradi des précisions sur l'avancée des dossiers, il nous informe que les deux parties ont eu pour mission de travailler sur 12 dossiers. «Sur ces 12 dossiers, celui de l'investissement d'Aventis dans le médicament qui connaissait des difficultés est aujourd'hui totalement réglé et l'investissement est en cours de réalisation. Pour l'investissement dans la chimie et le verre de Saint-Gobain, le problème est, là aussi, totalement réglé.»

Quant à Lafarge, groupe présent en Algérie mais qui se voyait contesté par l'Algérie les conditions de ses transferts et qui avait porté le contentieux devant les juridictions, Benmeradi nous informa que «grâce à M. Raffarin, le dossier contentieux a été retiré par Lafarge et nous avons pu discuter avec Lafarge en toute sérénité. Aujourd'hui, nous envisageons une coopération pleine dans le cadre des règles 51/49% de partenariat avec lui».

Dossiers Renault et Total, toujours en cours d'examen

Pour ce qui concerne le poids lourd de ces dossiers, en l'occurrence Renault, les choses ne sont pas aussi simples, de l'aveu même du ministre qui rappelle qu'il s'agit d'un investissement qui va dépasser le milliard d'euros mais qui, en aucun cas, ne peut être une usine de montage. «Nous avons pour vision de développer une filière pour l'automobile, une usine avec un taux d'intégration industrielle supérieur à 50%.» Renault aurait été, selon le ministre, «très sensible à notre démarche».

Outre la chaîne de carrosserie, l'Algérie a demandé à «ce que des parties importantes de la production industrielle, notamment de l'emboutissage, soient prises en charge et cela a été accepté». Il reste toutefois, nous informe-t-on, que les modalités et conditions de la joint-venture, notamment dans les aspects de commercialisation du produit, ne sont pas encore arrêtées et les discussions sont toujours en cours.

Et le ministre d'être on ne peut plus clair : «Ne vous attendez pas à ce que je vous dise aujourd'hui qu'avec Renault l'accord est intervenu, y compris d'ailleurs sur les grands principes.» Il reste encore des divergences mais le ministre se dit optimiste sur le dossier Renault et les deux parties «sont en train d'aller dans la bonne direction, pour développer véritablement une filière automobile en Algérie». Le dernier grand dossier que le ministre exposera est celui de Total. Un investissement de 5 milliards d'euros «très important pour ce qu'il représente pour l'industrie nationale algérienne pour tout ce qu'il va créer en aval». Mais les deux parties ne sont pas arrivées encore à un accord.

Total demande à être associé même à l'étude sur l'approvisionnement en intrants, Sonatrach est en train de terminer une étude qui «sera mise à disposition du partenaire». Le ministre espère en tout cas que les choses pourront avancer et permettre de proroger l'accord signé qui a pour échéance juillet prochain et «permettre ainsi de continuer à avancer».

Pour rappel, concernant le métro d'Alger qui a accusé 20 ans de retard à ajouter au 20 mois de retard de mise en service, l'on apprendra que le tronçon est maintenant livrable et «qu'il ne reste plus que les dispositifs de sécurité qui sont en train d'être vérifiés selon les règlements convenus et que sans doute avant la fin de l'année, le métro sera livré». A ce propos d'ailleurs, J.-P. Raffarin ne cache pas son bonheur de voir ce problème en voie de règlement définitif car, dit-il, «un peuple ne peut être l'otage d'un conflit financier. La France a tout intérêt à ce que le métro fonctionne».

Raffarin : «Ma mission n'est pas celle d'un ministre des AE»

Lorsque nous demandons à M. Raffarin si ce regain de contact n'a pas de lien avec les déclarations de Juppé suite au dernier discours de Bouteflika, l'ancien Premier ministre français se mure dans une attitude à caractère strictement économique : «Cette mission a évidemment une légitimité politique de très haut niveau , mais c'est une mission définie et cadrée sur des dossiers économiques principalement.

Dans ce que nous faisons aujourd'hui, il y a 30 000 emplois directs et 100 000 indirects. Nous sommes évidemment dans une perspective d'actions d'investissement à vocation sociale par la création d'emplois mais aujourd'hui ma mission n'est pas celle d'un ministre des AE, n'est pas celle d'un politique. Elle est directement missionnée par le président de la République sur une douzaine de dossiers. Si ces 12 dossiers fonctionnent bien, les deux gouvernements analyseront alors la situation pour voir quels sont les prolongements qu'ils peuvent apporter à cela.» Pas de commentaire politique donc de Raffarin.

Benmeradi ne pourra cependant échapper à une question d'un confrère de RFI qui se demande si le climat actuel au Maghreb et notamment le climat social en Algérie — nombre de mouvements sociaux de révolte — ne sont pas faits pour freiner les éventuels investisseurs français. «Il y a effectivement des mouvements sociaux en Algérie, mais globalement, il y a une dynamique d'investissement qui est là. Il y a un climat sur lequel nous travaillons pour améliorer les conditions d'investissement.»

Benmeradi : «Les médias français n'ont pas contribué au bon climat»

Si le ministre reconnaît que l'Algérie ne peut pas échapper à tout un environnement, il module son propos par deux points : pour lui, la situation de l'Algérie n'est similaire à aucun pays de la région. Et d'argumenter : L'Algérie est un pays où il y a un pluralisme politique même s'il existe des insuffisances. Nos institutions ne sont pas au niveau qu'il faut, nous y travaillons. Nous avons un potentiel, des ressources humaines et financières. Nous avons un projet à porter, nous n'avons pas peur d'aller demain à des réformes (…)».

Le ministre développera alors sur les réalisations – eau, infrastructures… —mais conclura toutefois par ce que l'on a eu à entendre déjà de la bouche du ministre algérien des Affaires étrangères, à savoir que ce sont les médias français qui montent en épingle ce climat et qui «systématiquement au cours des événements qui se sont passés ces derniers mois donnaient l'impression d'être presque en attente que les événements qui se sont passés en Tunisie se déroulent en Algérie».

Les deux «missionnés» sur ces projets se retrouveront les 30 et 31 mai prochain pour «faire une ponctuation», un bilan de l'avancement de ces dossiers. C'est à cette date aussi que le grand forum PME/PMI des deux pays se tiendra à Alger.

K. B.-A.

SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES (SNJ)

Pétition : pour une presse libre, n'obéissant qu'aux règles universelles

Les pouvoirs publics viennent de dévoiler, au plus haut niveau, leurs intentions pour la presse algérienne : une révision concomitante et en profondeur du code de l'information que rien, en tout cas pas l'intérêt de la presse, de la liberté d'expression, des femmes et des hommes de la profession en général, ne justifie.

Plus que jamais, l'histoire nous interpelle. Le défi imposé par le pouvoir est de taille, et son issue sera cruciale pour l'avenir de la corporation. La responsabilité qui nous incombe à tous nous impose mobilisation, solidarité, lucidité et vigilance. Soucieux au plus haut point de défendre les acquis irréversibles de l'Algérie pluraliste et démocratique de l'après-05 Octobre 1988, nous, journalistes algériens :

- Considérons que la loi 90/ 07 du 3 avril 1990 est l'acte fondateur de la liberté de la presse en Algérie, nous mettons en garde contre toute velléité d'une révision substantielle de cette loi, par ailleurs garante des normes universellement admises pour une presse libre, organisée et dotés d'instances de régulation et d'un encadrement juridique et législatif digne des démocraties les plus achevées ;

- exigeons au contraire des pouvoirs publics qu'ils respectent et qu'ils fassent respecter comme c'est leur devoir, cette loi dont les violations régulières et volontaires sont la cause principale de la situation d'anarchie, de décadence et de précarité de la presse algérienne de ce début du XXIe siècle ;

- exigeons la réhabilitation du Conseil supérieur à l'information, seule instance habilitée à délivrer la carte nationale de presse et sans lequel l'élection d'un conseil de déontologie ne serait que coquetterie ; nous opposons fermement à toute ingérence du pouvoir politique, sous quelque forme que ce soit, dans tout ce qui a trait à l'éthique et à la déontologie, apanage exclusif des seuls éléments de la corporation ; pressons le gouvernement de prendre, sans délai, tous les décrets nécessaires à la mise en application du statut du journaliste de mai 2008 ;

- exigeons le déblocage de la loi sur la publicité, prise en otage au niveau du Sénat depuis 2000 ;

- réclamons l'ouverture réelle et sans artifices du champ audiovisuel et l'installation du conseil supérieur de l'audiovisuel ;

- exigeons la dépénalisation effective, inconditionnelle et définitive des délits ;

- exigeons la levée immédiate de la censure qui handicape nos confrères des médias publics et la cessation de toute forme de pression et de chantage qui instaure de fait l'auto-censure dans les rédactions nationales.

NB : Envoyez vos signatures sur l'adresse : snjalgerie@yahoo.fr
Ou appelez le 0554 839133

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Louisa Hanoune mise sur les comités populaires

La secrétaire générale du Parti des travailleurs, Louisa Hanoune, mise sur les comités populaires d'unité, à même, selon elle, d'acter la révision constitutionnelle annoncée et de maturer les revendications sociales croissantes.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) -A la faveur d'une réunion du bureau politique du PT, Louisa Hanoune a estimé, hier, que les annonces présidentielles, relatives notamment à la révision de la Constitution et de l'arsenal législatif régissant la pratique politique, préjugent d'une «bonne intention». Des annonces «ambitieuses» certes mais cependant «insuffisantes», non accompagnées de mesures à «effet immédiat» et risquant d'être en «décalage» par rapport à leur mise en œuvre. Et ce, dans la mesure où, relève Mme Hanoune, l'on compte confier à un parlement «croupion», gangrené par la corruption, la mission de légiférer en matière de moralisation de la pratique politique. Et un Parlement qui approuve une loi «scélérate» sur la sécurité sociale et qui engage une commission d'enquête sur la «pénurie» des produits de première nécessité, à la grande désapprobation du PT. Hostile, Louisa Hanoune a estimé que la loi de finances complémentaire pour 2011, qui sera présentée prochainement à l'aval parlementaire et pour laquelle le PT formulera des amendements, comporte des mesures favorables aux «barons de l'informel». Au lieu de penser à l'amélioration des conditions de vie des couches sociales les plus démunies, l'Etat privilégie plutôt la «déréglementation légalisée» et favorise l'économie de bazar, à coups de milliards de dollars d'exonérations, au grand dam du leader du PT. Des «provocations», selon Mme Hanoune, dans le contexte actuel, un contexte «prérévolutionnaire» où «ceux qui décident ne sont pas capables de gérer et ceux en bas n'en peuvent plus de subir». Et d'autant que les prémices d'une «explosion sociale» sont visibles, Mme Hanoune faisant état de 2 700 actions de protestation en trois mois, selon un rapport des services de sécurité, ainsi que de la radicalisation des mouvements revendicatifs. En ce sens, la secrétaire générale du PT mise sur les comités populaires d'unité, en cours d'organisation et à même, selon elle, d'acter concernant la révision constitutionnelle annoncée, accompagner la dynamique sociale et politique en cours et maturer les revendications sociales. Et d'autant que c'est au peuple, assez mature et «très intelligent», dira Louisa Hanoune, de se prononcer sur son avenir, à travers une réelle représentativité et non par un parlement non habilité et voué à la dissolution en principe.

C. B.